

Délibération n°04022025D08

Objet : Travaux – Approbation du projet d’installation d’un système de vidéoprotection à la Mairie de Francin

Date de la convocation et de l’affichage : 29 janvier 2025
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 24
 Nombre de pouvoirs : 2
 Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 26
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Le 4 février 2025, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER		X		Jean-Jacques BAZIN
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET			X	
Gilbert LOYET			X	
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD		X		Jacques VELTRI
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE			X	
Jean-Luc PLAGNOL	X			

Accusé de réception en préfecture
 073-200083681-20250204-04022025D08-DE
 Date de réception préfecture : 10/02/2025

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA	X			
Yves GOAËR	X			
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Yves GOAËR

Rapporteur : Franck VILLAND, Maire

Exposé des motifs :

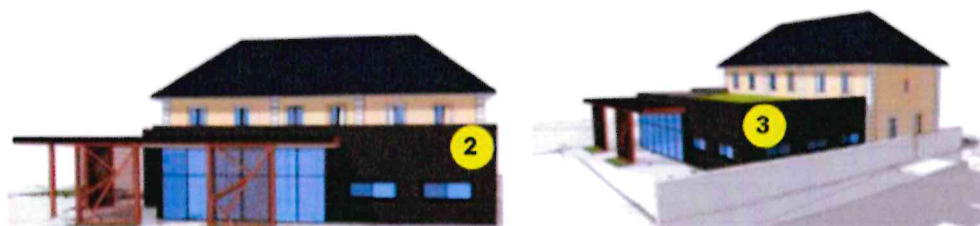
La mise en fonctionnement d'un dispositif de vidéoprotection sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public est soumise à une autorisation préalable délivrée par le préfet de département.

On parle de système de vidéoprotection lorsque :

- il y a au moins une caméra et un écran permettant le visionnage des images, avec ou sans enregistrement.
- les caméras sont installées dans des lieux ou zones recevant ou accueillant du public au sens large en entrée libre.

Le projet envisagé consiste à mettre en place un système de vidéoprotection à l'extérieur de la mairie de Francin. Il est donc proposé de réaliser une demande d'autorisation pour les caméras suivantes :

● Implantation des caméras



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250204-04022025D08-DE
Date de réception préfecture : 10/02/2025

- Caméra n°1. cette caméra sera installée sous le porche de la mairie de Francin, permettant de couvrir l'entrée du bâtiment.
- Caméra n°2. cette caméra sera installée sur la façade Est de la mairie, permettant de couvrir le côté droit de la mairie.
- Caméra n°3. cette caméra sera installée au nord à l'arrière de la mairie, permettant de couvrir l'arrière de la mairie.

Les objectifs de l'installation de ces caméras sont la protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords, la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, la prévention et la constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets.

Les images seront stockées sur un serveur installé dans un local dédié et sécurisé au sein de la mairie de Francin. Ce local ne sera accessible qu'aux seules personnes dûment habilitées par le Maire.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 5 000€ TTC et comprend l'acquisition et l'installation des trois caméras susmentionnées.

Vu les articles L. 251-1 et L. 251-2 du code de la sécurité intérieure ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

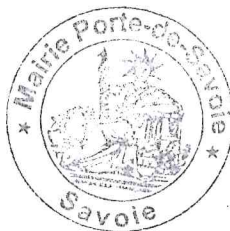
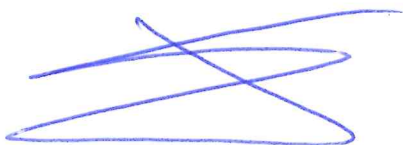
- **APPROUVE** le projet d'implantation d'un dispositif de vidéoprotection à l'extérieur de la mairie de Francin ;
- **APPROUVE** le coût prévisionnel de cette opération de 5 000€ TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents et actes utiles relatifs à la mise en place du système de vidéoprotection.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 4 FEVRIER 2025

Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Yves GOAËR



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250204-04022025D08-DE
Date de réception préfecture : 10/02/2025

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250204-04022025D08-DE
Date de réception préfecture : 10/02/2025